YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/BB

DECISION N° 2001 – 289

OBJET : **Décision n° 1996-60 du 10 juin 1996 relative à la signature d'un contrat de location d'un logement communal, sis 13 rue Lucien Manès à Yerres, au profit de Madame Anne-marie OUDIN : Abrogation**

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 – 22 et L 2122-23,

VU la décision n° 1996-60 du 10 juin 1996 relative à la signature d'un contrat de location d'un logement communal sis 13 rue Lucien Manès à Yerres au profit de Madame Anne-Marie OUDIN,

VU le contrat correspondant en date du 1er août 1996,

CONSIDERANT que Madame Anne-Marie OUDIN a quitté le logement et que l'état des lieux contradictoire n'appelle aucune observation de la part de la commune,

- DECIDE -

D'abroger la décision n° 1996-60 du 10 juin 1996 susvisée,

DE restituer le dépôt de garantie d'un montant de 4 000 Francs représentant deux mois de loyers, que Madame Anne-Marie OUDIN a versé lors de la location dudit logement communal,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 10 Septembre2001

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES

REÇU LE 18. SEP. 2001 SOUS-PRÉFECTURE D'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE